

Question 1 Dans le résumé de l'étude d'impact, vous indiquez que votre usine aurait une durée de vie d'un « minimum de 30 ans » (PR6, p. 2) et dans le volume principal, vous mentionnez une durée de vie « d'une cinquantaine d'années environ (PR3.1, p 8-4 et 8-5).

Veillez préciser pendant combien de temps vous comptez exploiter l'usine.

Réponse 1 :

Étant donné que l'usine de deuxième transformation est alimentée par la mine, les deux devraient avoir le même temps d'opération, prévu à cette étape de 42 ans.

Question 2 Vous mentionnez « [avoir] tenu compte des préoccupations soulevées [par les personnes et organisations consultées] pour améliorer [votre] projet » (PR3.1, p. 4-21).

La commission souhaite obtenir la liste des changements apportés à votre projet à la suite des consultations effectuées auprès du public, y compris les communautés autochtones.

Réponse 2 :

Les pré-consultations, menées en 2016 et 2017, alors que l'étude technique de faisabilité du projet était en cours, ont permis d'intégrer les préoccupations des parties prenantes avant même que le projet soit terminé, ce qui a permis de faire des conceptions qui prenaient déjà les préoccupations des parties prenantes.

Voici des exemples de préoccupations qui ont été intégrées à la conception :

- *Éclairage au minimum et dirigé vers le sol et non vers le ciel pour préserver un ciel noir.*
- *Arrangement des sources de bruit le plus possible à l'écart des voisins.*
- *Conservation des milieux humides le plus possible; réduction de l'empreinte au sol*
- *Faire de l'aménagement paysager sur le site même.*

Une préoccupation générale des parties prenantes est de pouvoir continuer les échanges et discussions et ce, même quand le processus d'évaluation environnementale sera terminé. À cet effet, d'autres engagements ont été pris, notamment pour la création d'un comité de suivi et pour continuer à entretenir des relations et communications régulières avec les groupes environnementaux et ceux d'autres intérêts régionaux.

Question 3 L'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) associés à votre projet d'usine ne tient pas compte de la phase d'aménagement et de construction. En outre, elle exclut certaines sources de GES (sources mobiles, émissions fugitives de réfrigérants, carburant de transport de matériel) et elle se limite au dioxyde de carbone, au méthane et à l'oxyde nitreux (PR6, p. 17).

La commission souhaite obtenir de votre part une estimation des GES émis en phase de construction.

Par ailleurs, expliquez pourquoi vous avez circonscrit votre évaluation au dioxyde de

carbone, au méthane et à l'oxyde nitreux. (à venir

Question 4 Au tableau 8 de la page 8 de l'annexe H du document PR3.4, on peut lire que vous estimez les émissions de GES annuelles attribuables au projet d'usine à environ 356 000 t en équivalent CO2 pour la « période 4-20 ans ».

Veillez fournir une estimation des émissions de GES annuelles attribuables à votre projet d'usine pour chaque année d'exploitation prévue.

Par ailleurs, de quelle manière comptez-vous vous conformer à vos obligations relatives au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) : en réduisant graduellement vos émissions ou en achetant des droits d'émission?

Si vous prévoyez réduire graduellement vos émissions, anticipez-vous des réductions suffisantes pour vendre des droits d'émission? Le cas échéant, sur quel horizon temporel?

Question 5 La commission souhaite obtenir des tableaux listant les différents emplois directs que créeraient, d'une part, l'aménagement de l'usine et, d'autre part, son exploitation. Veuillez préciser, pour chaque catégorie d'emploi, le nombre de personnes qui seraient embauchées, la durée moyenne de cette embauche et le niveau moyen de salaire annuel. (À venir le 13 juillet)

Question 6 Vous avez indiqué en audience publique n'avoir reçu aucune subvention et que le financement public de votre projet était à ce jour uniquement sous forme de prises de participation.

Veillez préciser si vous avez également reçu des prêts d'une entité publique.

La commission souhaite obtenir un tableau précisant les montants que vous avez reçus à ce jour en prises de participation ou que vous attendez (lettre d'intention) pour chaque entité publique concernée, peu importe de quel pallier de gouvernement elle relève.

Réponse 6 :

Nous confirmons que Métaux BlackRock n'a reçu aucune subvention et n'a aucun emprunt reçu d'une entité publique.

Le tableau ci-dessous montre la liste des investissements reçus de différents investissements sous forme d'équité reliés au gouvernement du Québec. Notez que Ressources Québec est une filiale de Investissements Québec. Le Fonds Capital Mines Hydrocarbures est sous la responsabilité de plusieurs ministères et est administré par Ressources Québec.

Veillez aussi noter que la société a reçu une lettre d'intention du Québec pour le financement de la construction du projet qui indique une participation éventuelle en équité de 85 millions \$ en équité provenant au nouveau du Fonds Capital Mines Hydrocarbures et un prêt de 50 millions \$ de Ressources Québec.

Nom du souscripteur	Date souscription	Montant \$ CAN
Ressources Québec	2013-03-28	4 999 999
Ressources Québec	2015-07-03	1 666 666
Ressources Québec	2016-04-26	3 333 334
Administration Régionale Baie-James	2016-04-26	1 666 667
Société de développement de la Baie-James	2016-04-26	149 999
Société de développement de la Baie-James	2016-08-29	166 668
Fonds Capital Mines et Hydrocarbures	2017-06-05	3 333 333
Fonds Capital Mines et Hydrocarbures	2017-10-12	6 666 667
TOTAL		21 983 333

Question 7 Vous mentionnez que l'une des raisons pour lesquelles vous avez retenu Saguenay pour l'emplacement de votre projet est l'accès à des « avantages fiscaux » (PR6, p. 3).

Veillez préciser lesquels.

(À venir le 13 juillet)

Question 8 Expliquer comment l'arrimage du plan de mesures d'urgence de l'initiateur,

notamment quant aux risques technologiques, se fera avec les plans de mesures d'urgence de Port Saguenay et de la Ville de Saguenay.

Réponse 8 :

Le service d'incendie de la ville de Saguenay a pour mandat de gérer les risques sur son territoire. Leur travail consiste à analyser les risques potentiels qui pourraient survenir à Saguenay, et ce, en collaboration avec les différents générateurs de risques tels que Métaux BlackRock.

Le service d'incendie de la ville tout comme Métaux BlackRock a pour objectif de réduire les risques pour la population et les parties prenantes en minimisant la probabilité d'occurrence et par conséquent les conséquences d'un éventuel sinistre.

Afin d'arrimer le plan de couverture de risque de Métaux BlackRock avec celui du service de sécurité incendie de la ville, les deux parties mettrons en place cet automne un comité ad hoc pour analyser les risques dans la zone portuaire industrielle et prendre les mesures nécessaires pour en réduire les conséquences. Le comité sera composé principalement de divers intervenants municipaux, provinciaux et fédéraux et de tout autre expert jugé pertinent. (voir lettre en annexe)

Question 9 L'usine cryogénique ne fait pas partie de votre projet. Pourtant, elle serait localisée tout près de l'usine, sur des lots (5 646 311 ou 4 242 207) que vous comptez louer à l'Administration portuaire de Saguenay (PR6, p. 2).

Est-ce que Métaux BlackRock louera les terrains sur lesquels serait implantée l'usine cryogénique ? Est-ce que l'usine cryogénique fournirait du gaz liquéfié à d'autres clients que Métaux BlackRock ? Avez-vous envisagé être propriétaire et opérateur de l'usine cryogénique ? Veuillez préciser les raisons qui vous ont incité à ne pas être propriétaire et opérateur de l'usine cryogénique. (À venir le 13 juillet)

Question 10 Vous mentionnez dans l'étude d'impact que la zone d'implantation du projet possède l'espace suffisant pour une éventuelle expansion de l'usine (PR3.1, p. 1-6).

Veuillez donner plus de détails sur les développements potentiels du projet et indiquer les zones envisagées pour une telle expansion. (À venir le 13 juillet)

Question 11 Il est écrit dans l'étude d'impact que, durant la construction, le déboisement, la préparation du terrain et l'aménagement des accès pourraient favoriser l'érosion des sols ou accroître l'instabilité des pentes. Vous mentionnez prévoir plusieurs mesures d'atténuation pour prévenir ce risque, comme la reprise naturelle rapide de la végétation (PR6, p. 30).

Comme la reprise de la végétation prend un certain temps avant d'être efficace, avez-vous d'autres exemples de mesures d'atténuation pour préserver la stabilité des pentes durant la construction ? (À venir le 13 juillet)

Question 12 Les eaux pluviales seraient captées par les fossés périphériques placés au pourtour des installations et envoyées dans le bassin de sédimentation avant leur rejet dans l'environnement (PR3.1, p.3-22).

De quelle façon assurerez-vous l'étanchéité du fond du bassin de sédimentation (membrane, couche d'argile, etc.) ? Quels débits de percolation sont envisagés pour le fond du bassin à ce stade-ci de l'avancement des travaux ?

Veillez préciser les installations requises pour acheminer l'eau entre le bassin de sédimentation et le point de rejet des effluents aux endroits ciblés (fossés, conduites, ponceaux, déversoirs, etc.)

Réponse 12 :

L'étanchéité des fossés et des bassins sera assurées par la pose d'une membrane étanche, les taux de percolation seront donc considérés négligeables.

Les installations requises pour acheminer l'eau aux points de rejets dans les deux ruisseaux se fera par des conduites, et un aménagement pour éviter l'érosion dans les cours d'eau récepteurs.

Question 13 La commission souhaite obtenir un plan complet de l'emplacement du projet comprenant :

- les installations projetées,
- les fossés de collecte des eaux pluviales,
- les ponceaux existants et à venir,
- les points de rejet des eaux traitées,
- les aménagements connexes (voie ferrée, route et chemins d'accès, ligne d'Hydro-Québec, conduites de gaz, usine cryogénique),
- les limites et numéros de lots,
- les zones de déblais et de remblais,
- les forages PO-01, PO-02 et PO-03,
- les ruisseaux BR-01, BR-02 et BR-05 et
- les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

Il est probable que la personne en charge de l'infographie au BAPE vous contacte ultérieurement pour préciser les besoins en cartographie de la commission pour son rapport.

Question 14 Concernant la zone de sécurité aérienne dans le secteur de l'aéroport de Bagotville :

Est-ce que les vérifications de sécurité pour la présence de la cheminée et de la tour de refroidissement prévues ont été faites auprès de NavCanada ? (À venir le 13 juillet)

Question 15 Au tableau R.5 du document PR5.3, la capacité mentionnée pour la chaudière SA08 semble erronée (1 687 635 MW).

Veillez donner la puissance de cette chaudière. En prenant un facteur d'équivalence de 10 kWh/m³ de gaz naturel, les consommations volumiques des appareils de combustion S9, S12 à S14 et S19 à S22 présentées en page 9 correspondent respectivement à 12 MW, 0,64 MW et 0,64 MW. Au tableau R.5 les capacités de ces appareils sont de 46 MW (S9), 11 MW (S12, S13 et S14) et 11 MW (S19 à S22).

Veillez expliquer ces écarts de puissance. Le cas échéant présenter la capacité et la consommation volumique corrigées de chacun des équipements de combustion et, s'il y a lieu, indiquer si les taux d'émission de matières particulaire (PMT), de monoxyde de carbone (CO) et d'oxydes d'azote (NOX) présentés en page 10 doivent être modifiés.

Question 16 En page 8 du PR3.4, annexe H, vous mentionnez que durant l'exploitation, les émissions (directes) de GES seraient en moyenne d'environ 87,8 Kt CO₂eq/an, ce qui représenterait 3,1 % des émissions du secteur industriel au Québec (25 MtCO₂eq). Veuillez expliquer comment ces chiffres ont été obtenus par rapport aux émissions directes totales du projet présentées en page 7 (355,7 Kt CO₂eq/an).

Question 17 Pour chacun des procédés mentionnés au tableau 3 du PR3.4, annexe H, veuillez donner la liste des appareils de combustion de gaz naturel, leur numéro d'identification, leur consommation d'énergie annuelle (GJ) et leur consommation volumique horaire (m³/h).

Veuillez intégrer les informations précédentes sur le diagramme d'écoulement présenté à l'annexe R-5b du document PR5.3.

Question 18 En audience vous avez mentionné qu'une entente de vente devait être conclue d'ici quelques jours avec un partenaire européen? Pouvez-vous décrire les éléments principaux de cette entente et confirmez qu'elle a été conclue?

Réponse 18 :

Métaux BlackRock possède maintenant deux lettres d'intention détaillées pour conclure la vente de sa production de fonte brute. Métaux BlackRock est présentement dans la rédaction des contrats finaux qui auront tous deux une durée de cinq ans avec possibilité de renouvellement. Un des deux contrats est conclu avec une société nord-américaine pour la région NAFTA pour environ 50% de la production et l'autre est avec une société européenne pour l'autre 50% de la production. Ces deux contrats ont des clauses d'exclusivité pour la durée du contrat et dans les deux cas les prix de vente sont dépendants des conditions des marchés respectifs. Les deux contrats sont avec des compagnies bien établies dont ne pouvons pas divulguer les noms étant donné les ententes de confidentialité qui ont été signées par les parties dans les deux cas

Question 19 : Considérant que l'on retrouve la plus grande ressource géologique en FE-TI-V dans le secteur de Chibougamau (4 projets actifs, 100 km de ressources géologiques...), quel est le potentiel d'expansion du projet d'usine de 2^e transformation à Grande-Anse ? (À venir le 13 juillet)